



**Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de**  
**Montereau et ses Environs**  
**COMITE SYNDICAL**  
**Le mardi 16 mars 2021**

Date de la convocation et affichage : 8 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 mars, à dix-huit heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des fêtes, sur la commune de Marolles sur Seine, 77130, sous la présidence de M. Alain DEMELUN, 2ème Vice-Président du SITCOME.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Monsieur Alain DEMELUN :

*Bonjour à tous, comme vous pouvez le constater le bureau est en comité restreint ce soir.*

*Nous vous prions de bien vouloir excuser le président Damien BUZZI, mais également Michel DALIBON qui est malade, et Sandrine qui est également malade.*

*Je vous propose donc de commencer par faire l'appel :*

Sont présents : Barbey : M. Jean-Luc BAILLET ; Blennes : Mme Stéphanie PRISE et M. Laurent YONNET ; La Brosse-Montceaux : Mme Marie-Thérèse FLORENCE et M. Alain DEMELUN ; Cannes-Ecluse : Mme Martine PRE et M. Philippe SMORAG ; Chevry en Sereine : Mme Colette FABRY ; Courcelles-en-Bassée : M. Alain VERNIN ; Echouboulains : M. Mathias VIGIER et M. Hervé PRONOST ; Esmans : M. Jean-Jacques BERNARD ; Forges : Mme Adeline BOUSSAC ; La Grande Paroisse : M. Jean-Claude GALLOIS ; Laval en Brie : Mme Geneviève DALBART et M. Patrick CHON ; Marolles-sur-Seine : Mme Michèle HONDERLIK et M. Jean-Pierre PAVIOT ; Misy- sur-Yonne : Mme Guylène AURORE ; Montereau-Fault-Yonne : Mme Linda LACHEMI ; Montmachoux : M. Patrick JACQUES et M. Bernard CRETON ; Noisy-Rudignon : Mme Nathalie ROCHEREUX-SOLVAR ; Thoury-Férottes : Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ ; Varennes-sur-Seine : Mme Marie-Annick ROUSSELET.

Pouvoirs : Courcelles-en-Bassée : M. Jean-Luc AUZOU a donné pouvoir à M. Alain VERNIN ; Forges : M. Damien BUZZI a donné pouvoir à Mme Adeline BOUSSAC.

Absents excusés : Barbey : M. Eric BOURBIGOT ; Chevry en Sereine : M. Didier FOURDRAIN ; Esmans : M. Laurent DELALANDRE ; La Grande Paroisse : Mme Roselyne TRUKAN ; Misy- sur-Yonne : M. Sébastien BORG ; Montereau-Fault-Yonne : M. Sofiane REGUIG ; Noisy-Rudignon : Mme Natacha FLORES ; Saint Germain Laval : Mme Djamila GITTON et M. Christophe FAGIS ; Salins : Mme Lydia BRUN et M. Jacky PEPIN et Varennes-sur-Seine : Mme Stéphanie LESELLIER.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Afférents au comité syndical :	40
Présents :	26
Pouvoirs :	02

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Président de séance Monsieur Alain DEMELUN constate que le quorum est atteint.

Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.

## ORDRE DU JOUR

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du comité syndical du 11 février 2021
- Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations
- Budgets primitifs SITCOME et Cartes SiYonne
- Participation des communes 2021
- Protection fonctionnelle du Président
- Questions diverses

### ➤ **Nomination du secrétaire de séance**

Monsieur Alain DEMELUN :

*Il est nécessaire de nommer un secrétaire de séance. Qui se porte volontaire pour être notre secrétaire ? 1 fois ... 2 fois... 3 fois ...*

M. Jean-Pierre PAVIOT :

*Bonjour, je me porte candidat.*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Très bien merci beaucoup Jean-Pierre. Nous aurons donc Monsieur Jean-Pierre PAVIOT qui sera notre secrétaire de séance pour aujourd'hui.*

### ➤ **Approbation du compte rendu du comité syndical du 11 février 2021**

Monsieur Alain DEMELUN :

*Vous avez reçu le compte rendu du comité syndical du 11 février 2021.*

*Avez-vous des remarques ou des corrections à apporter ? ... Non...je le mets donc aux voix.*

*Qui s'abstient... Qui est contre... ?*

*Je vous remercie, ce compte rendu du comité syndical du 11 février 2021 est donc adopté à l'unanimité.*

### ➤ **Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations**

Monsieur Alain DEMELUN :

*Suite à la CAO qui s'est réunie le 4 mars, les devis suivants concernant exclusivement la maison de la mobilité ont été signés par le Président. Ces devis sont consécutifs aux exigences de la SNCF, et n'impactent pas le budget 2020 car cela avait été prévu et estimé dans le budget 2020, pour 300 000 € en dépenses dans l'article 23 15 et équilibrées en recettes par un emprunt.*

*Cette dépense figure dans les restes à réaliser qui seront inclus dans le BS 2021.*

*L'acceptation de ces devis étant urgent, la SNCF nous ayant accordé très peu de temps avec un planning très restreint, nous devons donc respecter la mise en place et le retrait des capteurs sur les voies. Ces travaux ne nécessitaient pas d'appel d'offres, car ils rentrent dans la loi du 7 décembre 2020 qui permet aux collectivités de conclure des marchés sans publicité ni mise en concurrence pour des travaux inférieurs à 100 000 € ;*

- *COSS : réalisation d'une plateforme de 300m<sup>2</sup> avec rampe d'accès pour 80 400€ HT*
- *TEMSOL : Réalisation d'une paroi micro berlinoise entre nos bureaux et l'ex-salle des réunions pour 54 395 HT.*
- *NC Groupe : réalisation de micropieux et fondations spéciales pour 88 647€ HT.*

*Est-ce que vous avez des questions ?*

M. Jean-Pierre PAVIOT :

*Cela veut donc dire que les travaux vont bientôt commencer ? Et savons-nous quand est-ce qu'ils se termineront ?*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Oui tout à fait, cela redémarre la semaine prochaine.*

*Nous avons donc le comblement de la cave qui sera effectuée le 22 mars, la démolition de la salle de réunion commencera à partir du 8 avril, l'installation des micropieux à partir du 12 avril, le terrassement du talus à partir du 6 mai, les fondations spéciales à partir du 10 mai, et la charpente métallique à partir du 27 mai.*

*C'est le calendrier qui a été communiqué à la SNCF et nous devons nous y soumettre.*

Madame Adeline BOUSSAC :

*Si tout va bien, que les délais sont respectés, et que nous n'avons pas de mauvaises nouvelles surprises engendrant des travaux supplémentaires non prévus, nous devrions pouvoir avoir les clés de notre maison de la mobilité en toute fin de cette année 2021 voir tout début d'année 2022.*

### ➤ **Budgets primitifs SITCOME et Cartes SiYonne**

Monsieur Alain DEMELUN :

*Nous allons commencer par le budget primitif SITCOME. Vous avez tous été destinataires des budgets, nous avons donc en Section de Fonctionnement 1 008 580 € et en Section d'Investissement 144 700 €, équilibrés en dépenses et en recettes pour le même montant.*

*Est-ce que vous avez des observations sur le budget du SITCOME ?*

*Pas d'observation... je le mets donc aux voix...*

*Qui s'abstient... ? Qui est contre... ? Je vous remercie. Ce budget est donc approuvé à l'unanimité.*

*Nous passons au budget « Cartes SiYonne », nous avons un budget en Section de Fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de 317 580 € et en section d'Investissement également équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de 84 800 €.*

*Est-ce que vous avez des observations sur ce budget ?*

*Pas d'observation... je le mets aux voix...*

*Qui s'abstient... ? Qui est contre... ? Je vous remercie. Ce budget est approuvé à l'unanimité.*

### ➤ **Participation des communes 2021**

Monsieur Alain DEMELUN :

*La participation des communes 2020 s'élevait à 799 120€ et vous est proposée pour 2021 à hauteur de 798 480€.*

*Je vais vous faire grâce des centimes et je vous annonce les sommes de chaque participation par commune.*

Monsieur Alain DEMELUN commence à annoncer les chiffres par communes de 2020, puis reprend en annonçant les chiffres 2021 :

*Barbey : 4 852 ; Blennes : 6 221 ; La Brosse-Montceaux : 13 495 ; Cannes-Ecluse : 50 141 ; Chevry en sereine : 5 912 ; Courcelles en Bassée : 2 254 ; Diant : 2 210 ; Echouboulains : 6 221 ; Esmans : 15 538 ; Forges : 10 872 ; La Grande Paroisse : 45 361 ; Laval en Brie : 10 718 € ; Marolles sur Seine : 30 429€ ; Misy sur Yonne : 17 382€ ; Montereau : 400 694€ ; Montmachoux : 5 775€ ; Noisy-Rudignon : 6 752€ ; Saint-Germain-Laval : 54 530€ ; Salins : 12 830€ ; Thoury-Ferrottes : 7 437€ ; Varennes sur Seine : 69 840€ et Voulx : 19 007€.*

Madame Stéphanie PRISE :

Pourquoi avons-nous une augmentation ? Cette cotisation est calculée sur le nombre d'habitants ?

Monsieur Alain DEMELUN :

*Blennes, vous participez à hauteur de 0,78 % sur le budget global de 2021, vous êtes en année pleine, Du fait entre 2020 et 2021, votre augmentation brute est de 12.88 % ...*

*Avez-vous des observations... non pas d'observation, alors je mets aux voix...*

*Qui s'abstient... ? Qui est contre... ?...*

Monsieur Patrick JACQUES :

*Montmachoux est contre. Manifestement, le SITCOME a perdu la main sur le transport à la demande ; et je n'arrive pas à comprendre pourquoi nous payons des participations sur ce service à une même hauteur financière pour un service qui ne fonctionne plus comme par le passé ; ainsi bon nombre de mes administrés qui utilisaient régulièrement ce service s'abstiennent de le faire parce qu'il faut partir deux heures plutôt que nécessaire et attendre éventuellement plus de trois heures pour pouvoir rentrer...*

*Aussi par conséquent, je refuse de payer des cotisations aussi chères pour un service qui a été réduit dans de telles proportions. Je veux bien croire que toutes les communes ne sont pas à la même enseigne, mais pour nous c'est catastrophique.*

*Je vous cite un exemple parmi d'autres, nous avons une jeune fille qui est stagiaire dans une entreprise et qui est obligée de partir à sept heures du matin, pour commencer à 8h30, car sinon le TAD suivant la déposerait à 9h50... elle a l'habitude de se déplacer exclusivement en TAD, puisqu'elle n'a pas de voiture et nous savons d'ores et déjà que pour la première semaine d'avril il n'y aura pas de transports proposés.*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Même si le TAD est repris par Transdev dans le cadre des négociations d'appel d'offres exigées par IDFM, il n'y aura aucune interruption de service, et vous aurez des services qui seront proposés sans interruption, quelle que soit la date à laquelle vous voudrez réserver votre TAD.*

Monsieur Patrick JACQUES :

*Non, je vous confirme que la plate-forme annonce qu'au mois d'avril il n'y aura pas de TAD de mis en place.*

Madame Stéphanie PRISE :

*Vous ne pouvez pas commander trop longtemps en avance, car les services ne sont pas ouverts.*

*C'est pour cela que vous ne pouvez pas réserver.*

Monsieur Patrick JACQUES :

*Je vous donne un autre exemple d'une dame qui est passée me voir ce matin en mairie : cette personne a quelques problèmes psychologiques et participe à un groupe de paroles, qui se tient de 14 heures à 17 heures près de la sucrerie à Montereau, cela fait déjà plusieurs semaines qu'elle ne peut pas partir pour être à l'heure et participer... et pour rentrer il faut qu'elle attende 19h30 car elle ne n'a pas de TAD plus tôt pour la ramener à Montmachoux. Je suis désolé mais ce n'est pas un transport à la demande tel que nous le concevions. Nous sommes à la merci d'IDFM, qui nous impose des jours et les heures pendant lesquelles vous pouvez voyager, et qui ne tient absolument pas compte des besoins de nos administrés.*

*L'offre que nous avons aujourd'hui ne correspond absolument plus du tout à ce que nous avions et je suis particulièrement furieux de devoir continuer à payer autant pour le peu de services rendus.*

*Nous avons fait le calcul pour notre commune, nous participions à hauteur de cinq euros pour chaque TAD réalisé. Dans la mesure où Île-de-France Mobilité nous refuse tout accès aux résultats réalisés pour 2020, voir 2021, je reste persuadé que ce chiffre a été multiplié par quatre voir par cinq.*

*Une commune comme la mienne n'a pas vocation à dépenser de l'argent sans contrepartie correspondante.*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Le problème a été évoqué vendredi dernier à Île-de-France Mobilité car nous avons rencontré les responsables, j'ai également signé une pétition relevant tous les problèmes que nous rencontrons sur l'organisation de cette fameuse centrale de réservation qui nous est imposée, et que nous avons adressée à Valérie Pécresse, car également sur la Brosse Montceaux nous avons des problèmes. Je vous donne un exemple parmi d'autres : j'ai une petite dame de 88 ans malvoyante qui a téléphoné à la centrale de réservation le 5 janvier pour une réservation le 15 mars et on lui a dit que c'était complet... ce qui est du grand n'importe quoi puisqu'en janvier les services pour mars ne sont pas encore ouverts. Du fait, cette petite mamie s'est déplacée en mairie, afin que j'essaye de réserver pour elle, j'ai donc téléphoné à la centrale, et*

*l'on m'a répondu : « Non, vous ne pouvez pas réserver ils sont tous en grève »... Forcément, ils sont mal tombés car ce n'était pas la bonne personne à qui il fallait donner cette information, sachant parfaitement que les agents continuaient à travailler et ne faisaient absolument pas grève...*

*Vous le savez, Île-de-France Mobilité a repris la main sur les réservations, depuis le mois de mars 2020, et même si nous travaillions comme nous l'avons entendu comme des dinosaures avec un papier et un crayon, la grande majorité des gens étaient satisfaits.*

*Île-de-France mobilité nous a imposé de mettre en place son propre système de TAD sous peine de suppression de l'ensemble des subventions qui nous étaient versées, tout en sachant qu'ils nous ont imposé leur TAD, mais qui est un TAD « bouche-trou ».*

*En effet, le TAD en Île-de-France a été mis en place et organisé uniformément alors que nous savons parfaitement qu'il a été mis en place dans des communes qui ont déjà le RER, le tramway et avec des bus qui roulent à vide ou non, peu leur importe ; rendant ainsi un ou deux TAD par jour alors même que nous n'avons pas toute cette infrastructure, et donc avec des besoins bien plus importants car démunis de tous les autres services de mobilité mis en place par IDFM, ce dont ils ne tiennent absolument pas compte pour les rendus de services de notre TAD sur notre territoire.*

*Nous nous sommes rendus à plusieurs reprises chez IDFM, et au tout début du rendu des services lors du passage à la labellisation, ils nous imposaient 6 zones avec interdiction pour l'opérateur conducteur de sortir de sa zone, ce qui fait que les opérateurs ne mutualisaient plus les services, ce qui est un non-sens, et de ce fait empêchait le rendu de plusieurs TAD, sur plusieurs communes, car bloquant l'opérateur conducteur qui ne pouvait pas prendre en charge les réservations de TAD sur une autre zone.*

*Cette organisation a eu comme effet que les opérateurs conducteurs attendaient sur leur zone sans pouvoir se déplacer sur celle d'à côté, alors que sur les zones des communes de la périphérie immédiate de Montereau, les opérateurs tournaient à plein régime.*

*Nous avons donc demandé à passer à quatre zones afin de réduire ce découpage et d'augmenter la mutualisation des courses sur plus de communes.*

*Et nous avons également exigé que tous les problèmes liés à la centrale de réservation que nous avons relevés soit résolus, pour réduire le nombre de réclamations que nous recevons par jour, suite à l'inefficacité de cette centrale qui n'est pas adaptée à notre territoire et sous peine de perdre une grande partie de notre clientèle. Je te rejoins donc complètement, Patrick...*

**Monsieur Patrick JACQUES :**

*Et comme l'a indiqué Jean-Marie lors du dernier bureau communautaire, le service de TAD va être privatisé, et avec les appels d'offres le choix du nouvel opérateur, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.*

*Il est bien évident qu'une fois que l'opérateur aura perçu son enveloppe, pour la mise en place du service, on se pliera aux horaires qui seront proposés, et nous n'aurons plus aucune marge de manœuvre.*

**Monsieur Alain DEMELUN :**

*Effectivement, au 19 avril, le TAD va être transféré chez Transdev, qui est une bien plus grosse machine que le SITCOME.*

*Vous le savez, le syndicat est tenu à bras levés par trois agents qui font le maximum de ce qu'ils peuvent faire et qui sont même parfois obligés de quitter leur bureau pour remplacer au pied levé les opérateurs conducteurs absents pour maintenir les services...*

*Pour ceux parmi nous qui utilisent les services, vous pouvez le constater de manière hebdomadaire.*

*Chez InterVal, ils sont près de 90, et bien évidemment ils vont reprendre l'ensemble du personnel que nous avons pour effectuer « officiellement » le TAD. Il sera donc bien plus facile pour cette grosse entité de gérer notre TAD au mieux.*

*Mais bien évidemment, nous restons force d'analyse et de propositions, et nous avons un droit de regard sur le rendu des services grâce à notre participation, nous forçons IDFM à ouvrir les yeux sur l'incompétence de leur centrale de réservation, afin d'améliorer au mieux les services de mobilités qui sont offerts sur le territoire.*

**Monsieur Patrick JACQUES :**

*Cela fait des mois que ça dure et je me refuse à payer une participation aussi élevée.*

M. Jean-Pierre PAVIOT :

*Personnellement, je ne comprends pas pourquoi ils ont supprimé les horaires...c'était très bien chacun s'y retrouvait. Mais maintenant, on ne sait plus à quel horaire on va être pris en charge ou non car les horaires sont modifiés en permanence.*

Mme Geneviève DALBART :

*En fait, toutes les personnes qui étaient intéressées par le TAD d'un certain âge, ne peuvent plus réserver car passer par le biais de l'application, cela n'est pas simple. Avant, on téléphonait c'était très simple, nous avions un opérateur que nous connaissions, qui nous connaissait et la réservation était effective après quelques secondes de discussion avec cet opérateur.*

*Pour nos aînés, c'est très compliqué car ils n'ont pas de téléphone nouvelle génération et les personnes qu'ils ont sur la centrale téléphonique leur disent n'importe quoi...*

Mme Michèle HONDERLIK :

*Je voudrais savoir s'il est possible de mettre en place deux systèmes de réservation : on garde l'application mais également on remet en place la téléphonie avec nos opérateurs ; car j'ai constaté que nous avons tout de même bon nombre de problèmes pour réserver lorsque nous ne passons pas par la centrale et que nous avons notre propre système de réservation, car personnellement j'ai moins de problèmes en réservant sur l'application. Pourquoi ne pas pouvoir réserver de façon téléphonique, avoir les deux, l'application et le téléphone ?*

Madame Adeline BOUSSAC :

*Cela existe. Vous pouvez réserver par téléphone sur la centrale régionale téléphonique de neuf heures jusqu'à 18 heures, du lundi au vendredi.*

Mme Michèle HONDERLIK :

*Oui mais du coup, nos âgés ne peuvent pas réserver le samedi par téléphone.*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Également, dans nos exigences nous avons demandé à ce que le système de leur centrale téléphonique soit complètement revu autant dans les horaires d'ouverture que dans la façon de leurs opérateurs de répondre à nos usagers. Nous l'avons évoqué vendredi dernier car vous le savez IDFM essaye de faire des économies drastiques aux dépens de nos administrés. Je vous confirme donc que cela a été dit et que nous leur avons expressément demandé d'améliorer considérablement leur service téléphonique.*

*Nous avons été critiqués sur notre façon de gérer le TAD, et pourtant nous faisons au mieux avec les agents et les moyens que nous avons mais nos anciens ont été oubliés par les technocrates installés dans leurs beaux bureaux à Paris.*

Mme Michèle HONDERLIK :

*Oui, oui, je me souviens lorsque je me présentais au kiosque, les opérateurs avaient à peine le temps de mettre un tour de clé pour ouvrir le kiosque que 10 personnes arrivaient en leur demandant de prendre leur réservation. Il faudrait peut-être mettre au kiosque une personne qui serait uniquement là pour prendre les réservations téléphoniques.*

Monsieur Alain DEMELUN :

*C'était bien évidemment organisé de la sorte. Nous avons deux opérateurs, le matin et le soir qui étaient rattachés à notre ligne téléphonique de réservation du TAD, de 6h à 20h, du lundi au samedi, sauf que nous avons tout de même bon nombre d'absents et que nous n'avons pas les moyens matériels et financiers de pouvoir les remplacer au pied levé.*

*Nous faisons donc appel à l'ensemble du personnel y compris les administratifs pour pallier à ces absences. Nous avons été également victimes de notre succès, car le téléphone au kiosque sonnait du matin au soir sans interruption, nous avons même été obligés de mettre deux lignes téléphoniques pour permettre à deux fois plus d'usagers de pouvoir réserver.*

*Mais je suis complètement d'accord avec vous car sur ma commune j'avais cinq usagers qui utilisaient le TAD à la première heure le matin, et qui par faute de moyens mis en place par IDFM, ont repris chacun leur voiture, ce qui engendre cinq voitures de plus sur le parking...*

M. Jean-Pierre PAVIOT :

*...Et cela va complètement à l'encontre des souhaits du Département...*

Mme Michèle HONDERLIK :

*...Ce nouveau TAD ne manquera plus à personne.*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Le courrier que j'ai fait à Madame Péresse va complètement dans ce sens et j'attends toujours sa réponse... Le courrier a été fait, il y a une dizaine de jours donc patientons mais il faudra bien que l'on obtienne une réponse.*

Madame Stéphanie PRISE :

*Pardonnez- moi, je voudrais revenir sur le taux des 12 % d'augmentation je ne comprends pas car notre effectif d'habitants n'a pas augmenté...*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Pour 2020, vous n'avez cotisé qu'à partir du 24/02/2020, suite à la labellisation des services, correspondant à la mise en place du TAD sur les communes de l'ex CCBG, vous avez donc payé une cotisation pour 2020 proratas Temporis alors que pour 2021 c'est une cotisation en année pleine sur 12 mois que vous supportez.*

Madame Adeline BOUSSAC :

*Les chiffres qui sont retenus pour le calcul de vos cotisations sont les chiffres INSEE officiels du nombre de vos habitants sur chacune de vos communes.*

Monsieur Patrick JACQUES :

*Est-ce le même chiffre que celui que l'on utilise pour la dotation globale ?*

Madame Adeline BOUSSAC :

*Oui, ce sont bien les chiffres INSEE que nous utilisons.*

Monsieur Pascal MARTINEZ :

*Nous aussi on a pris 11 % d'augmentation...*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Pour toutes les communes qui ont adhéré en 2020 c'est pareil, vous aviez une cotisation qui n'est pas portée sur une année entière. Je demanderai à Michel DALIBON confirmation mais je suis certain que c'est l'explication.*

*Avez-vous d'autres questions ?*

*... Non, je vous propose de voter... qui s'abstient ? Qui est contre ?*

*Nous avons deux voix contre. Cette délibération est donc approuvée.*

### ➤ **Protection fonctionnelle du Président**

Monsieur Alain DEMELUN :

*La collectivité publique est tenue de protéger ses agents (contractuels, fonctionnaires et élus) qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ont été victimes de menaces, violences, injures, diffamations ou outrages, et je crois que nous avons tous des protections fonctionnelles dans nos communes. On s'est renseigné auprès de notre avocat que ce soit pour les communes ou pour les syndicats c'est exactement la même chose, les mêmes droits. A partir du moment où un élu faisant partie d'un syndicat est menacé, la protection fonctionnelle peut être attribuée de la même façon dans la collectivité que pour les élus des communes...*

Madame Adeline BOUSSAC :

*... également pour répondre à votre question du dernier comité syndical nous avons bien une assurance pour la protection fonctionnelle chez AXA, pour tous les salariés et les élus, et en l'occurrence nous vous proposons de protéger le Président, pour le cas où nous aurions besoin de nous en servir...*

Monsieur Mathias VIGIER :

*Donc, si vous avez une assurance, les frais d'avocats sont pris en charge par l'assurance et l'on n'a pas à payer les frais d'avocat de protection du président...*

Madame Adeline BOUSSAC :

*Je vais vous faire un petit complément et prendre l'exemple de Forges. Nous avons pris la protection fonctionnelle pour Monsieur le Maire, la commune prend en charge les frais liés aux dépenses d'avocat, et l'assurance prend le relais en nous remboursant à hauteur de sa couverture. Nous avons fait la même chose pour Damien BUZZI.*

Monsieur Mathias VIGIER :

*Donc il y a une prise en charge et une part des dépenses qui restent à la charge de la commune ?*

Monsieur Jean-Jacques BERNARD :

*Normalement, tout élu a l'obligation de prendre une assurance personnelle pour pallier aux frais dans le cadre de sa protection fonctionnelle.*

Monsieur Alain DEMELUN :

*...oui, effectivement moi-même j'en ai une depuis des années, personnelle...*

Madame Adeline BOUSSAC :

*Je ne peux pas parler pour Damien mais je pense qu'étant élu depuis quelques années, si ce n'était pas le cas il a dû régulariser sa situation afin de prendre une assurance personnelle.*

Monsieur Mathias VIGIER :

*Et ce sont des menaces qui lui sont faites en tant que Président du syndicat ?*

Madame Adeline BOUSSAC :

*... oui, il est agressé et discriminé sur sa place de Président du SITCOME ; il a eu des menaces en tant que Président du SITCOME et également en tant qu'Adjoint du Maire à Forges, les deux...*

Monsieur Alain DEMELUN :

*...et en plus ce sont des écrits... lorsque c'est verbal, c'est la parole de l'un contre l'autre mais là ce sont des écrits...*

Madame Marie-Thérèse FLORENCE :

*Est-ce que ce sont des atteintes à sa personne ou sur son statut de Président ?*

Madame Adeline BOUSSAC :

*Ce sont des atteintes sur ses fonctions d'élus : sur sa fonction de Président et sur sa fonction d'Adjoint au Maire, notamment sur un compte face-book, dénommé la nouvelle délivrance de Montereau...*

Monsieur Alain DEMELUN :

*...il a reçu des menaces sur sa fonction de Président mais également sur sa personne, on a atteint un degré d'intelligence très bas... je pense que lorsque l'on a quelque chose à dire à quelqu'un, on lui dit en face, en tout cas c'est ma façon de faire...*

*Avez-vous d'autres questions ?*

*... Non, je vous propose de passer au vote...*

*Qui est contre ?... Qui s'abstient ? ... Nous avons deux abstentions.*

*Cette délibération est donc approuvée.*

### ➤ Questions diverses

Monsieur Alain DEMELUN :

*Avez-vous des questions diverses à poser ?*

Monsieur Philippe SMORAG :

*Dans le cadre de l'appel d'offres de l'IDFM, est-ce qu'il ne serait pas possible de faire appel aux communes, et d'inscrire toutes nos doléances dans un seul et même cahier afin de transmettre l'ensemble à IDFM ?*

Monsieur Alain DEMELUN :

*C'est une excellente idée. Nous l'avons évoqué avec les maires et plusieurs communes nous ont déjà sollicité pour cela.*

*Nous allons travailler dessus, et nous allons revenir vers vous car certains arrêts sont à supprimer car inutilisés contre d'autres à installer suite à des projets de développement que vous avez sur chacune de vos communes.*

Madame Stéphanie PRISE :

*J'étais en train de chercher sur le dernier compte rendu, mais vous aviez indiqué que des personnes devaient venir faire le bilan sur le rendu de TAD et en particulier sur la commune de Blennes.*

*Est-ce qu'ils sont venus ? Avons-nous eu un retour ?*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Il s'avère que c'est nous qui nous sommes déplacés.*

*Nous avons listé l'intégralité de tout ce que nous avons pu relever comme manquement sur la gestion et l'organisation du TAD, et j'ai écrit à Madame Péresse pour lui demander de bien vouloir corriger l'ensemble.*

Madame Stéphanie PRISE :

*J'ai fait également un mail afin d'avoir des explications sur le fait qu'on pouvait réserver un TAD à Voulx à 5h25 mais que nous étions à Blennes dans l'impossibilité de pouvoir réserver un TAD pour ce même créneau horaire.*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Vous avez eu une ancienne version erronée de la plaquette présentant le nouveau service labellisé.*

*Cette plaquette nous était imposée par IDFM mais elle était truffée d'erreurs. Nous leur avons signalé mais les plaquettes étaient déjà distribuées. Plusieurs versions ont été réalisées.*

*Nous l'avons signalé également à InterVal.*

*Mais le TAD de 5h25 n'existe plus, l'IDFM l'a supprimé.*

Madame Stéphanie PRISE :

*Également, nous avons des TAD très tard le vendredi soir et le samedi soir voir tôt le matin, pour pouvoir se rendre au cinéma en espérant qu'il rouvre bientôt... qu'en est-il ? Car je constate sur la fiche du nouveau TAD que les nouveaux services s'arrêtent à 21 heures.*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Oui, effectivement les services du vendredi soir et du samedi soir jusqu'à 1h30 le lendemain matin ont été supprimés. Nous avons donc du TAD départ gare à partir de six heures jusqu'au soir fin de service arrivée en gare à 21 heures, et ce du lundi au samedi inclus.*

Madame Marie-Thérèse FLORENCE :

*Quel est le dernier TAD le soir ?*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Le dernier TAD s'arrête à 21 heures, dépôt des véhicules en gare au kiosque SiYonne.*

Madame Stéphanie PRISE :

*Cela fait beaucoup de conditions qui sont supprimées du contrat d'origine. Si vous étiez un démarcheur, nous aurions pu porter plainte mais là, nous ne pouvons rien faire...*

Monsieur Philippe SMORAG :

*Au bout d'un moment, il faudrait peut-être sensibiliser IDFM du fait que nous subissons des dégradations sur notre service de transport à la demande...*

Madame Adeline BOUSSAC :

*Au comité précédent, nous vous avons proposé de saisir l'ensemble des maires et de faire un courrier conjoint afin que ces derniers tiennent compte de toutes nos réclamations et demandes de reprise de nos services. Nous avons déjà saisi Madame Péresse avec un courrier, pour reprendre tous les dysfonctionnements et incohérences des nouveaux services mis en place dans le cadre de la labellisation...*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Oui, comme nous vous l'avons proposé à plusieurs reprises et comme nous venons de le soulever avec Philippe, à l'instant, nous pourrions ouvrir un cahier de doléances, afin que chaque maire inscrive les problèmes qui sont relevés sur sa commune concernant le TAD.*

*Nous transmettrons ensuite ce cahier signé de l'ensemble des maires à IDFM et à Madame Péresse en lui demandant à ce qu'elle s'attache à résoudre chaque problème relevé.*

Monsieur Jean-Pierre PAVIOT :

*Surtout qu'il y a bientôt les élections régionales...*

Madame Adeline BOUSSAC :

*...C'est bien pour cela qu'il faudrait le faire maintenant...*

Monsieur Jean-Pierre PAVIOT :

*Personnellement, j'avais fait un courrier à Madame CHAIN-LARCHE, sénatrice, mais depuis je n'ai pas eu de nouvelles ni de réponse...*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Le mieux serait déjà d'en parler en tout premier lieu à notre conseiller régional, nous allons donc lui préparer un dossier et nous lui transmettrons... j'en ai discuté ce matin avec lui au téléphone, pour lui transmettre notre cahier de doléances afin qu'il puisse défendre notre TAD.*

Madame Stéphanie PRISE :

*Concrètement, cela fait près d'un an et demi que pour le TAD, les nouvelles communes de l'ex-CCBG ont été démarchées, nous avons été sollicitées de nombreuses fois afin d'adhérer au SITCOME, pour un TAD proposé courant de 5h25 jusqu'à 23 heures en semaine, horaire de départ et d'arrivée dans notre commune, et jusqu'à 1h30 le vendredi soir et le samedi soir. Malheureusement, entre le moment où l'ancien président nous a fait ses propositions de TAD, le moment où l'on a adhéré, le moment où l'on a signé et le moment où l'on a mis en place les services, il n'y a plus les services qui avaient été promis, alors qui peut donc décider comme cela de supprimer du jour au lendemain des services sans même nous en informer au préalable...Le TAD c'était très bien pour nos adolescents, et aujourd'hui ils ne peuvent plus s'en servir, car cela ne correspond plus à leurs attentes.*

*Qui décide de cela ?*

Monsieur Alain DEMELUN et Madame Adeline BOUSSAC :

*L'IDFM, ce sont eux qui décident...*

Monsieur Alain DEMELUN :

*...Et sans concerter qui que ce soit. Ils décident et ils imposent...*

Madame Adeline BOUSSAC :

*Effectivement tout cumulé cela fait beaucoup, entre les suppressions tôt le matin, les suppressions tard le soir, les horaires qui bougent tout le temps à cause de l'application, la centrale téléphonique qui dit n'importe quoi, et nos administrés qui ne peuvent plus réserver de TAD comme ils le désirent et le faisaient précédemment...*

Mme Michèle HONDERLIK :

*... Vous aviez raison tout à l'heure lorsque vous indiquiez que Paris et sa région parisienne sont extrêmement bien desservies, au détriment de la grande couronne... n'est-il pas possible d'avoir deux entités : une pour les grosses communes...*

Monsieur Alain DEMELUN :

*... C'est exactement ce que j'évoquais tout à l'heure. Nous, c'est un TAD de campagne, et j'en oubliais car même dans les villes moyennes implantées en petite couronne, ils sont dotés de TER, de tramway, ils ont des bus qui tournent pratiquement toute la journée même à vide...*

Mme Michèle HONDERLIK :

*... Et ils sont loin de connaître nos problématiques...*

Monsieur Alain DEMELUN :

*... et nous avons une autre problématique car vous rencontrez un responsable mais dans trois semaines, un mois, ce ne sera plus le même et qui aura une conception et une idée différente de son prédécesseur sur la façon dont il faut élaborer le TAD sur notre territoire.*

*Nous avons de la chance car nous avons deux agents qui sont là depuis un petit moment et nous espérons qu'ils vont rester encore un petit peu, mais il est très compliqué de leur faire entendre raison car ils arrivent avec leurs idées et repartent avec leurs idées sans les avoir fait évoluer en fonction de ce que nous leur présentons et sans tenir compte de notre expérience du terrain... d'où le courrier que j'ai fait à Madame Péresse en expliquant que nous avons rencontré untel et untel et en lui demandant de pouvoir faire évoluer les choses.*

Madame Stéphanie PRISE :

*Quel serait concrètement, car sur Blennes, la grogne monte très sérieusement, la démarche pour sortir du TAD si les services n'étaient plus là ?*

*Car il faut quand même admettre que par rapport aux propositions qui ont été faites les services ont été diminués sans même que l'on en soit informé.*

*Même moi, en tant qu'élue en allant sur l'application je me rends compte qu'il n'y a pas ou peu de services. Donc concrètement, comment sortons-nous de ce service qui n'est plus, car avec les 6000 € que nous versons, nous pouvons peut-être payer un taxi, même si cela reste compliqué à organiser.*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Ce n'est certainement pas pour vous rassurer, mais même le président de l'époque n'a pas été informé avant la mise en place du service labellisé de la suppression de tous ces services que nous découvrons au fur et à mesure des réclamations de nos usagers.*

Mme Michèle HONDERLIK :

*Mais pouvons-nous encore nous désengager ?*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Pour moi, la solution serait d'écrire à partir du mois d'avril à InterVal afin de leur faire part de l'ensemble de nos réclamations, copie à Mme Péresse.*

Mme Michèle HONDERLIK :

*Est-ce qu'InterVal interviendra toujours sur le même secteur ? Est-ce que cela sera toujours le même système mis en place mais géré par InterVal ?*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Cela sera toujours géré par la centrale de réservation imposée par IDFM, avec les opérateurs que nous avons formés pendant des années, la seule différence, c'est que nous ne paierons plus les salaires, nous participerons aux frais du TAD.*

Madame Adeline BOUSSAC :

*Comme nous sommes allés vendredi dernier à l'IDFM, nous leur avons remis un cahier papier reprenant l'ensemble des doléances que nous avons pu relever, les vôtres, celles des usagers et celles que nous-mêmes nous avons constatées grâce aux opérateurs, en mains propres. Et nous avons fait exactement la même chose avec InterVal puisque nous les avons également rencontrés.*

*Nous leur avons dit que c'était une « patate chaude », et qu'ils devaient s'appliquer à rendre les services, surtout et notamment sur la centrale de réservation, car c'est clairement de là que vient le problème.*

*C'est vraiment un problème de paramétrage informatique, de cette centrale, car en fait, ils ont commencé par faire les innocents, cela fait des mois et des mois que nous les prévenons par écrit, par téléphone, qu'on les relance et le fait de ramener en intégralité le dossier en support papier, ils ne peuvent plus nous faire patienter en espérant que nous abandonnerons et les laisserons tranquille.*

*Nous avons fait exactement la même chose avec InterVal car comme ils vont prendre le relais, nous voulions qu'ils sachent en amont tous les problèmes que nous avons pu relever concernant principalement cette centrale de réservation.*

*Ainsi, nous espérons qu'InterVal sollicitera encore plus que nous les agents qui travaillent à cette centrale de réservation, car ayant des moyens bien plus importants que les nôtres pour faire bouger les choses.*

*C'est un vrai mur de briques et on n'arrive pas à passer...*

Monsieur Jean-Pierre PAVIOT :

*Et on ne peut pas les inviter à venir sur notre terrain, en les invitant à venir à une réunion à Blennes, mais en utilisant le TAD pour s'y rendre ?*

Madame Adeline BOUSSAC :

*Cela serait une excellente idée...*

...rires dans la salle...

*car effectivement en petite couronne, ils n'ont pas beaucoup de services de TAD, mais ils ont tellement de services de mobilité, qu'ils n'ont pas vraiment besoin d'un TAD opérationnel, et donc ils ne comprennent pas que nous, nous en ayons fortement besoin, que c'est primordial pour nos administrés.*

Monsieur Alain DEMELUN :

*D'ailleurs, lorsque nous leur avons expliqué l'ensemble des problèmes que nous rencontrons depuis que nous sommes obligés d'utiliser cette centrale de réservation, InterVal nous a indiqué que si cela continuait, ils mettraient sur ce dossier leur service juridique, et ils ont des moyens bien plus importants que les nôtres.*

Monsieur Mathias VIGIER :

*Tout à fait, car InterVal a tout intérêt à ce que les services soient rendus au mieux ; car jusqu'à présent même si c'est nous qui payons les salariés, à partir du moment où ils reprennent la responsabilité du service, cela deviendra et restera de leur responsabilité si un usager ne peut pas réserver son TAD. Et InterVal en tant qu'entreprise privée ne pourra pas payer des agents qui ne travaillent pas. Il va y avoir toute une connective, et InterVal a intérêt à se bouger pour que les problèmes sur la centrale de réservation soient résolus le plus rapidement possible.*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Il est certain que si un usager réserve un TAD et que la centrale dit en amont qu'InterVal est en grève, vous ne pouvez pas réserver, le problème va être réglé extrêmement rapidement car ils ont bien d'autres moyens que les nôtres pour faire pression.*

*Plus d'autres questions ? ...*

*Bonne soirée à tous.*

La séance est close à 20h10.

Approuvé en séance du 23/06/2021,

Signature M. Jean-Pierre PAVIOT, secrétaire de séance.

